

# notaire peu réactif pour assurance-vie

# Par jgt, le 23/08/2011 à 23:11

Depuis le 1er juin le Crédit Mutuel auprès duquel mon oncle avait souscrit une assurance-vie réclame au notaire **une copie authentifiée du testament** pour identifier formellement les béneficiaires qui n'ont pas été nommément désignés ("mes heritiers selon mon testament"). [s]Après 3 mois[/s], l'étude a fini par leur envoyer une copie simple - insuffisante ,paraît-il. La banque attend patiemment son testament authentifié, le notaire "va faire le nécessaire" mais les semaines passent et rien ne vient( pourquoi ?)et les bénéficiaires s'impatientent car le décès remonte à 5 mois.

Inefficacité ? mauvaise volonté ? souhait de gagner du temps ? Que faire pour faire bouger les choses ? des suggestions ?

#### Par Domil, le 24/08/2011 à 00:02

Ils se sont déplacés chez le notaire ? Ils ont demandé la copie pour eux-mêmes afin de l'envoyer à l'organisme ?

#### Par jgt, le 24/08/2011 à 07:53

Oui, ils se sont déplacés à l'étude et ont proposé de porter le document eux-mêmes mais on leur a dit que le notaire préférait que les choses soient faites de façon officielle, par voie postale - que le document était 'à la signature' et partait incessamment ..avec le résultat que l'on voit ....

Les héritiers ont bien transmis eux-mêmes une copie du testament olographe en leur possession mais pour l'organisme bancaire rien ne certifie qu'il s'agit du testament authentique -

Après 3 mois, l'étude a transmis exactement la même chose (une simple photocopie du testament) alors que le Crédit Mutuel réclame une copie AUTHENTIFIEE Il y a plus de 15 jours l'étude s'était engagée à envoyer l'acte d'enregistrement du testament mais depuis rien n'a été fait !

Par fra, le 24/08/2011 à 11:22

Bonjour,

Quelle est la nature du testament ? Olographe ou authentique ?

La Banque réclame une copie authentique de l'acte de dépôt du testament au rang des minutes de l'Office (qui est un acte notarié) au cas où ledit testament serait olographe.

# Par jgt, le 24/08/2011 à 11:59

Merci pour votre réponse.

Il s'agit bien, en effet, d'un testament olographe.

J'ai eu l'étude au téléphone ce matin. "La personne qui s'occupait de ce dossier a quitté l'étude et ne reviendra vraisemblablement pas".

Il s'agirait donc, au départ, d'un problème de personnel.

Le dossier a été confié à une autre collaboratrice qui semble s'occuper activement de cet "acte de dépôt du testament au rang des minutes de l'Office" dont vous parlez -

Signature en vue mardi prochain au retour de vacances du notaire.

Espèrons que tout se déroulera comme prévu!

#### Par fra, le 24/08/2011 à 12:04

Le délai est raisonnable car c'est un acte rapide à rédiger.

### Par jgt, le 24/08/2011 à 12:41

Affaire en bonne voie de résolution donc.

Merci à tous pour ces explications claires.